



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice - Evolution récente

L'exercice 2009 s'est déroulé dans un contexte général de crise qui a touché tous les secteurs d'activité. La filière volaille n'a pas été épargnée avec la disparition de deux acteurs importants (UNICOPA et ARRIVE) absorbés, l'un par GASTRONOME, et le second par LDC.

DUC, très axé sur les produits à marques de distributeurs, plutôt moyen voire haut de gamme, a souffert de l'explosion des ventes en premier prix. Compte tenu de la préférence donnée par les consommateurs aux prix bas, il nous a été très difficile de conserver toutes nos parts de marché.

Sur le secteur de la grande distribution, nous avons réussi à préserver les volumes mais les baisses concédées sur les prix au second semestre ont pesé sur le chiffre d'affaires de fin d'année. Pour les autres secteurs et volontairement la R.H.F. en surgelé, nous avons continué notre politique de désengagement pour restaurer nos marges.

Afin d'optimiser les performances du groupe, nous avons décidé au cours du second trimestre d'initier une démarche d'amélioration continue avec l'aide du cabinet ALTEO. Nous avons désigné le site de Chailley en qualité de site pilote et suite au succès rencontré, nous avons généralisé le programme d'amélioration continue sur l'ensemble du Groupe.

En parallèle, le service Achats a été structuré et centralisé afin de réaliser des économies substantielles.

Nous avons consolidé notre participation dans notre activité en Bulgarie et détenons désormais 51% du capital de la société DRB au 31 décembre 2009.

Pour le département traiteur, la société COBRAL a obtenu la certification IFS sur ses deux sites de production et, grâce aux différentes mesures engagées depuis 18 mois, a dégagé un résultat d'exploitation très positif.

1.2 Evénements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2010, l'enseigne Carrefour a pris la décision d'étendre sa gamme de produits certifiés à l'ensemble du réseau supermarchés (Carrefour Market).

A cette occasion, Duc va prendre une partie significative du marché dès le 7 juin prochain.

Il en est de même pour Auchan qui nous confie à compter de juin l'exclusivité du marché Poulet Entier Certifié à marque Auchan. Ce produit sera conditionné sous atmosphère protectrice pour une DLC plus longue (10 jours)

1.3 Perspectives d'avenir

Le désengagement progressif des marchés R.H.F. à l'égard des produits surgelés nous oblige à envisager une solution pour le site de Plumelin qui se trouve désormais en situation de sous-activité chronique.

La mise en place généralisée du programme d'amélioration continue va générer des économies conséquentes au niveau des coûts industriels et contribuer au rétablissement de la rentabilité.

Nos efforts visant à promouvoir les produits certifiés devraient déboucher en 2010 sur des volumes additionnels avec la probable communication sur les produits non OGM.

Nous souhaitons également nous orienter vers les filières BIO ainsi que vers le développement des produits micro-ondables, à la fois en volaille et en produits traiteurs, afin de répondre aux attentes croissantes de nos clients pour ce type de produits.

1.4. Activité en matière de marketing et de recherche et développement

DUC a poursuivi sa stratégie de développement de produits élaborés sur 2009 :

- propositions de nouvelles références pour la gamme été : création de saveurs originales pour épicer nos cuisses de poulet : façon taboulé, piment d'Espelette, olive basilic.
- reconduite des produits farcis pour la gamme festive 2009 : dinde farcie semi-dessossée en sachet cuisson, gamme de 3 recettes de petits farcis dont une nouvelle farce au foie gras saveur pain d'épices et sa sauce au Monbazillac. Suite aux bonnes performances de cette gamme, deux nouveaux produits viendront étendre la gamme festive 2010.
- un nouveau partenariat enseigne a été mis en place pour le lancement d'une gamme innovante : 3 recettes d'aiguillettes de poulet marinées présentées en barquette micro-ondable à marque Carrefour.

En parallèle, DUC a développé son expertise sur les produits panés avec le lancement de panés de poulet à marque Pic express. Le travail sur ces produits sera étendu à une offre de recettes de panés élaborées ainsi que des versions économiques.

La date limite de consommation (dlc) de nombreux produits a été augmentée en passant d'un conditionnement sous film à un conditionnement sous atmosphère modifiée, conditionnement qui sera mis en place sur le poulet PAC courant 2010.

Enfin, afin de proposer à nos consommateurs une offre plus cohérente, DUC a uniformisé sa démarche Halal sur l'ensemble de ses sites de production. Tous nos produits Halal sont désormais certifiés par la mosquée d'Evry Courcouronnes. Nos offres halal sont proposées en rôtissoire, et de nombreuses nouveautés sont prévues en 2010 notamment pour la gamme été (plateau barbecue, brochettes au sésame...).

2. PARTICIPATIONS

La Société DIALZO, dont nous détenons 38,76% du capital au 31 décembre 2009, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Périgueux, lequel jugement a également autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 décembre 2009.

La valeur de ces titres a par conséquent été intégralement provisionnée dans nos livres.

Par jugement du 10 décembre 2009, la poursuite de l'activité a été décidée et un plan de cession a été entériné par jugement du 5 janvier 2010.

3. ACTIVITE DES FILIALES - Contributions sociales (hors éliminations intra-groupe)

Il est rappelé que, depuis 2005, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles des filiales SCEA DE VARENNES, CHAROLLES ACCOUVAGE, DROME ACCOUVAGE, NUTRI-BOURGOGNE, SOVIGARD et DIALZO ont été modifiées et l'amortissement est désormais calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque composant de l'actif corporel.

SCEA DE VARENNES

La SCEA DE VARENNES a fourni environ 132.500 poulettes exclusivement au Groupe DUC, comme au cours de l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires	1.228 K€
Résultat d'exploitation	65 K€
Résultat	59 K€

CHAROLLES ACCOUVAGE

Cette société loue son couvoir de Charolles (71) à la Société DUC.

Chiffre d'affaires	132 K€
Résultat d'exploitation	68 K€
Résultat net	48 K€

DROME ACCOUVAGE

Cette société loue son couvoir de Crest (24) à la Société DUC.

Chiffre d'affaires	171 K€
Résultat d'exploitation	137 K€
Résultat net	93 K€

NUTRI-BOURGOGNE

Cette société a produit 127.111 tonnes d'aliment en 2009 contre 133.292 tonnes en 2008.

Chiffre d'affaires	30.599 K€
Résultat d'exploitation	169 K€
Résultat net	101 K€

SOVIGARD

Cette société loue son usine d'abattage de Saint Bauzély (30) à la Société DUC à qui elle a également consenti un bail à construction pour l'édification d'une station d'épuration nécessaire à l'exploitation du site industriel.

Chiffre d'affaires	437 K€
Résultat d'exploitation	(101) K€
Résultat net	(20) K€

DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Cette société a pour objet le développement des activités du Groupe DUC à l'international.

Résultat	(3) K€
----------	--------

Compte tenu du résultat et de la situation des capitaux propres de cette société, DUC, propriétaire de 70 % du capital, a inscrit, depuis 2002, une provision pour dépréciation de l'intégralité des titres et du compte-courant détenu dans cette filiale. Ce montant s'élève, pour l'exercice 2009, à 27 K€.

SCI DE LA TIRANDIERE

Le crédit-bail immobilier de son bâtiment d'élevage de volailles précédemment consenti par cette société à un éleveur de volailles DUC a pris fin en novembre 2005. La Société n'a donc plus d'activité ni d'actif, DUC, titulaire de 100% du capital, a donc inscrit une provision pour dépréciation des titres de cette filiale d'un montant de 8 K€. Par ailleurs, les créances de la Société ont été provisionnées pour un montant de 7 K€.

Résultat	(1) K€
----------	--------

SCI DE VARENNES

Cette société est propriétaire de terrains qui jouxtent ceux dont dispose la SCEA DE VARENNES. La SCI DE VARENNES met ses terrains à disposition de la SCEA.

Produits d'exploitation	3K€
Résultat	(1) K€

ROTISSERIE DUC DIJON

Cette société exploitait deux fonds de commerce situés à Dijon et suite au constat de l'impossibilité d'atteindre le seuil de rentabilité depuis l'ouverture de ces pâtisseries, les magasins de Dijon ont été fermés en novembre et décembre 2005. Le pas-de-porte et le matériel ont été cédés au cours de l'exercice 2007.

Résultat	(6) K€
----------	--------

La société n'ayant plus d'activité ni d'actif, DUC a inscrit une provision de dépréciation de 100% des titres et du compte-courant détenu dans cette filiale d'un montant de 499 K€.

Compte tenu du résultat et de la situation des capitaux propres de cette société, DUC, détentrice de la totalité du capital, a maintenu la provision de dépréciation sur 100% des titres.

Une provision de dépréciation d'une partie du compte-courant détenu dans cette filiale a également été inscrite avec détermination d'un taux de dépréciation tenant compte du prix attendu de la vente du pas-de-porte et du matériel d'exploitation.

COBRAL

Cette Société, dont DUC a acquis 100% du capital le 26 novembre 2007, est consolidée depuis le 1^{er} décembre 2007 ; elle est spécialisée dans la préparation de produits traiteurs feuilletés, de snack et de produits à base de pâte à crêpes.

Ainsi, COBRAL permet au Groupe de développer une gamme de produits traiteurs à base de volaille, particulièrement dans le domaine du halal.

Chiffre d'affaires	22.644 K€
Résultat d'exploitation	744 K€
Résultat net	632 K€

COBRAL LA CHEZE

Cette Société, dont DUC détient 98% du capital par l'intermédiaire de sa filiale COBRAL, a pour objet la fabrication et la vente de produits agro alimentaires. Sans activité, cette Société est locataire d'un immeuble en crédit bail en cours d'acquisition.

Résultat	(13) K€
----------	---------

DIALZO

Cette Société, dont DUC détient, au 31 décembre 2009, 38,76% du capital est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2008, elle est spécialisée dans la production d'aliments pour animaux et notamment d'aliments pour volailles. Elle a été mise en liquidation judiciaire par décision prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Périgueux, lequel jugement a également autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 décembre 2009.

Par jugement du 10 décembre 2009, la poursuite de l'activité a été décidée et un plan de cession a été entériné par jugement du 5 janvier 2010.

La valeur des titres a été intégralement provisionnée (à hauteur de 523 K€).

D.R.B.

DUC détient 51% du capital de cette société de droit bulgare, immatriculée au cours du second semestre 2008, dédiée à la production et la commercialisation de poulets de qualité supérieure à marque DUC sur le circuit frais en Bulgarie.

Résultat net	44 K€
--------------	-------

4. CAPITAL - ACTIONS

4.1. Composition de l'actionnariat

Toutes les actions composant le capital de DUC sont de même catégorie.

Au 31 décembre 2009, l'actionnariat est réparti de la manière suivante :

Financière Duc	43,37 %
Verneuil Participations	21,64 %
Verneuil & Associés	0,01 %
<i>Sous-total Groupe Verneuil</i>	<i>65,02 %</i>
CECAB	16,82 %
CAFO	2,15 %
Groupe BONGRAIN	3,22 %
Public	10,24 %
Auto-détention	2,55 %

4.2. Marché des actions

cours au 1 ^{er} janvier 2009	5,45 €
cours au 31 décembre 2009	9,30 €
cours le plus haut de l'année	11,10 €
cours le plus bas de l'année	4,10 €

4.3. Rachat par la société de ses propres actions

Opérations d'achat ou de cession dépassant 5.000 € réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et personnes assimilées

Aucune opération d'achat ou cession de titres DUC dépassant 5.000 € n'a été réalisée par les dirigeants et personnes assimilées au cours de l'exercice.

Opérations de rachat réalisées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, DUC n'a pas vendu d'actions.

Au 31 décembre 2009, la société détenait 47.447 actions, représentant 2,55% du capital, pour une valeur totale d'achat de 838.441 Euros. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces opérations d'achat d'actions propres.

Opérations de rachat réalisées au cours du dernier programme

L'autorisation de rachat par la société DUC de ses propres actions avait été mise en place par l'assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2004 puis lancée par le conseil d'administration du même jour, pour une durée de dix-huit mois, soit jusqu'au 17 novembre 2005.

A titre d'information, au cours de ce programme de rachat, DUC a acquis 1.000 de ses actions et n'en a vendu aucune. Le cours moyen des achats de titres au titre du programme en cours a été de 15,69 Euros.

Au titre de ce programme de rachat, la Société détient 23.447 actions, représentant 1,26% du capital, pour une valeur totale d'achat de 451.290,19 Euros et une valeur boursière de 192.500,91 € correspondant à la valeur comptable, la différence entre valeur d'achat et valeur boursière étant intégralement provisionnée et la provision étant révisée trimestriellement.

Clôture par anticipation du programme de rachat

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 21 juin 2005 a mis fin, par anticipation, au programme de rachat par la société de ses propres actions et a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à la cession des 23.447 actions Duc en portefeuille, sans perturber le cours de bourse de l'action.

Le Conseil d'Administration du 18 octobre 2005 a conféré tous pouvoirs à son Président et à son Directeur Général, chacun pouvant agir seul, pour procéder aux cessions d'actions et diffuser les communiqués relatifs à ces cessions.

Il n'a, à ce jour, pas été fait usage de cette autorisation de cession des actions en portefeuille.

Néanmoins, le Conseil d'Administration du 11 mars 2008, a :

- autorisé la cession des 23.447 actions acquises dans le cadre du programme de rachat susvisé, notamment dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, au cours de bourse en vigueur au jour de la cession, dans la limite (inférieure et/ou supérieure) de la moyenne des cours de bourse du mois précédant la date de cession, afin de ne pas perturber le cours de bourse de l'action,
- conféré tous pouvoirs à son Président et à son Directeur Général, chacun pouvant agir seul, pour procéder aux cessions d'actions et diffuser les communiqués relatifs à ces cessions.

Descriptif du dernier programme de rachat

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions suivantes :

Opération concernée	Durée de l'autorisation et date d'expiration	Montant (en K€)	Nombre d'actions
Programme de rachat d'actions	18 mois 30 novembre 2008	4.606	10% du capital social de la Société

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée en vue, soit, de :

- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.443-1 et suivants du Code du travail ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'animation du marché secondaire par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- tout autre objectif que la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers reconnaîtrait comme pratique du marché.

Cette autorisation permet également à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Au terme de ce programme, le 30 novembre 2008, aucun achat n'avait été effectué par la Société.

4.4. Participation des salariés au capital de la Société

Au 31 décembre 2009, le personnel de DUC et de ses filiales ne détient aucune action DUC faisant partie d'une gestion collective ou frappée d'incessibilité dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par le biais d'un fonds commun de placement.

4.5. Options sur les actions de la Société

Il n'existe pas d'option de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

4.6. Délégations en cours

L'Assemblée Générale du 31 mai 2007 a :

- délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal égal à DEUX POUR CENT (2%) du capital social au jour de l'utilisation de l'autorisation par le Conseil d'Administration, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés de la Société qui adhèreraient à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire
- supprimé, en faveur de ces salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de la présente délégation ;
- délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément à l'article L.443-5 du Code du Travail, apporter aux statuts les modifications nécessaires, et généralement faire le nécessaire.

Cette délégation a été accordée pour une durée maximum de cinq ans à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 31 mai 2012.

4.7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il est précisé que :

- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et/ou aux transferts d'actions. La Société n'a, par ailleurs, pas connaissance de clauses de conventions entre actionnaires qui restreindraient l'exercice de ses droits de vote et/ou le transfert de ses actions ;
- à la connaissance de la Société, il n'y a pas de détenteur de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel ;
- la Société n'a pas conclu d'accord susceptible de prendre fin ou d'être modifié en cas de changement de contrôle.

5. COMPTES SOCIAUX : RESULTATS - AFFECTATION

5.1. Examen des comptes et résultats

Les règles, méthodes et principes comptables utilisés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent. La Société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive.

Cette méthode est appliquée suite à la mise en oeuvre chez DUC des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, applicables aux exercices ouverts à compter du 01/01/2005. La méthode rétrospective de réallocation des valeurs brutes a été retenue avec la méthode de décomposition des immobilisations.

Un test de dépréciation sur les immobilisations a été opéré sur les comptes du groupe DUC sur la base d'un business plan 1sur 3 ans. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, nous avons retenu 2 période de projection : 10 ans, nous apparaît en effet comme étant la durée plus proche de la durée d'utilité restant à courir des actifs évalués.

Le marché dans lequel évolue le groupe DUC étant relativement risqué. Nous avons retenu un taux d'actualisation avant impôt de 6%.

Sur une hypothèse de 10 ans, la valeur d'utilité est de 60 709 K€. Comme la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles du groupe DUC au 31 décembre 2009 est de 33 720 K€, il n'y a pas lieu à dépréciation.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 167.822.847 € contre 181.787.364 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 7,68%.

L'effectif salarié moyen s'élève 903 contre 895 pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 31.949.366 € contre 29.111.619 €, soit une hausse de 9,75%

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 173.071.502 € contre 191.169.246 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 9,47%.

Au 31 décembre 2009, le résultat d'exploitation ressort à (5.760.637) € contre (6.573.168) € pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de (802.753) € des produits et frais financiers, il s'établit à (6.563.390) € contre (7.617.230) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel déficitaire à hauteur de (269.515) € et d'un poste impôt sur les sociétés de (117.222) €; l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte de (6.715.683) € contre une perte de (7.714.704) € pour l'exercice précédent.

5.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (6.715.683) €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de l'intégralité de cette perte au compte report à nouveau, lequel s'élèvera, par conséquent à (24.767.869) €.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à (9.109) €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

5.3. Situation des capitaux propres de la société

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2009 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société bien que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuvés par l'assemblée générale du même jour, aient fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

En application des dispositions légales, la Société devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

5.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 14.397 €, correspondant à des amortissements sur des véhicules pris en location et auquel correspond un impôt de 4.798 euros.

5.5. Réintégration fiscale de frais généraux

Nous vous précisons, pour information, qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 39-5 du Code Général des Impôts.

5.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats réalisés par la Société DUC au cours des cinq derniers exercices.

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital social	17.322.998,4 €	17.322.998,4€	16.764.998,4 €	12.053.004,6 €	12.053.004,6 €
Nombre d'actions ordinaires	1.862.688	1.862.688	1.802.688	1.296.022	1.296.022
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer - Par conversion d'obligations - Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	167.822.847 €	181.787.268 €	163.961.624 €	101.714.986 €	96.699.628 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4.407.491) €	(5.539.100) €	4.858.243 €	(1.012.744) €	(5.071.225) €
Impôts sur les bénéficiaires	(117.222) €	(144.179) €	(69.398) €	(13.595) €	(481.116) €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6.715.683) €	(7.714.704) €	4.407.395 €	(3.366.420) €	(5.762.085) €
Résultat distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Par action : résultat après impôts et participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	(2,3) €	(2,89) €	2,73 €	(0,77) €	(3,54) €
Par action : résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3,6)	(4,14) €	2,44 €	(2,6) €	(4,45) €
Dividende attribué à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Effectif moyen des salariés de l'exercice	903	895	842	638	681
Montant de la masse salariale	23.005.410 €	21.527.527 €	19.086.708 €	14.131.206 €	13.779.618 €
Cotisations sociales et avantages sociaux	8.943.956 €	7.584.092 €	7.329.241 €	5.239.860 €	5.203.602 €

6. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Nous vous rappelons tout d'abord que les données ci-dessous concernent exclusivement la société DUC, mère du Groupe, et sont donc extraites des comptes sociaux.

6.1. Evolution et ventilation du chiffre d'affaires

(en K€)	31.12.2009			31.12.2008		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes						
Biens	151.218	13.473.	164.691	162.972	14.888	177.860
Prestations de services	3.132	0	3.132	3.927	0	3.927
Total	154.350	13.473	167.823	166.899	14.188	181.787

6.2. Ratios économiques

(en K€)	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires net	167.823	181.787
Capitaux propres	(9)	6.690
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an	2.563	3.066
Dettes fournisseurs	24.430	27.261
Créances clients (nettes de provisions)	18.482	20.958

• ratio d'indépendance financière

Le ratio d'indépendance financière, ou capacité d'endettement de la Société DUC à plus d'un an a été calculé selon la méthode suivante :

$$\frac{\text{Emprunts et dettes auprès établissements de crédit à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an}}{\text{Capitaux propres}}$$

	31/12/2009	31/12/2008
	N/A	0,46

• durée moyenne des dettes fournisseurs

Le « ratio » durée moyenne des dettes fournisseurs a été déterminé comme suit :

$$\frac{\text{Dettes fournisseurs}}{\text{Chiffre d'affaires}} \times 360 \text{ jours}$$

	31/12/2009	31/12/2008
	52 jours	54 jours

Le compte fournisseurs est en diminution avec un délai moyen de règlement de 52 jours, en légère baisse en 2009 par rapport à l'exercice précédent.

• durée moyenne des créances clients

Le « ratio » durée moyenne des créances clients a été calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Créances clients - provisions}}{\text{Chiffre d'affaires}} \times 360 \text{ jours}$$

	31/12/2009	31/12/2008
	40 jours	42 jours

En matière de gestion des comptes clients, on constate une diminution de l'encours de deux jours par rapport à 2008 en s'établissant à 40 jours.

6.2. Dettes fournisseurs âgées par échéances (en K€)

	Non échu	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	61 jours et plus	Total
Fournisseurs	14 565	3 418	2 234	2 724	22 941

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des éléments suivants :

- Effets à payer pour 102K€
- Fournisseurs, Factures non parvenues pour 1 387K€ pour lesquelles l'échéance n'est pas connue.

L'encours fournisseur échu concerne essentiellement un fournisseur actionnaire qui a accordé des facilités à DUC.

7. ANALYSE DES RISQUES DE MARCHÉ

La politique de DUC est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés ont pour seul objectif de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

7.1. Risque de liquidité

La dette bancaire figurant au passif du bilan de DUC s'élève à 22.460 K€ au 31 décembre 2009 et est constituée exclusivement en Euros.

Les dettes ne sont pas assorties de « covenants ».

Compte tenu du montant restreint de la dette bancaire figurant au passif du bilan, on peut considérer que la capacité d'accès au crédit est limitée et également que le groupe opte pour des modes de financement différents notamment pour le crédit-bail quand il s'agit de financer des matériels.

Pour le financement de ses besoins en trésorerie, le Groupe fait appel à l'affacturage et à l'escompte.

7.2. Risque de taux d'intérêts

Au 31 décembre 2009, la Société DUC ne détient pas d'emprunt à taux variable et elle n'a pas de couverture du risque de taux.

Le capital remboursé sur les emprunts au cours de l'exercice s'est élevé à 704.738 K€ avec des intérêts réglés en plus de cette somme pour un montant de 143 K€. Le taux moyen des intérêts versés au cours de l'exercice s'établit à 5.30 %. Sur cette même période, les frais financiers supportés par l'entreprise se sont élevés au total à 679 K€ (intérêts d'emprunts inclus).

7.3. Risque de change

Les risques de change sont quasi inexistant car le marché de DUC est essentiellement concentré sur la zone Euro. Les clients du Royaume Uni qui représentent 1,67% du chiffre d'affaires de DUC sont facturés en Livres Sterling. DUC ne pratique pas d'achat en devises et ne détient pas non plus de titres de filiales ou participations en devises. DUC n'a donc pas souscrit de couverture du risque de change.

7.4. Risque sur actions

DUC détient, au 31 décembre 2009, 47.447 actions, représentant 2,55% du capital, pour une valeur totale d'achat de 838.441 € et dont la valeur de marché était, à cette même date, de 441.257 €.

DUC détenait également, au 31 décembre 2009, 16.216 actions de la Société EEM pour une valeur totale d'achat de 233 K€ et dont la valeur de marché était, à cette même date, de 234 K€.

La sensibilité du résultat de la Société à une baisse de valeur des titres auto-détenus peut donc être aisément estimée puisqu'en lien unique avec le résultat de la Société.

8. COMPTES CONSOLIDÉS : RESULTATS - APPROBATION

8.1. Examen des comptes et résultats consolidés

Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées au niveau européen et à leurs interprétations. Les comptes 2009 ont été préparés sur la base des règles de comptabilisation et d'évaluation des transactions découlant des normes IAS/IFRS applicables à la clôture de l'exercice.

Il est rappelé que l'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation et des provisions.

Un rappel des comptes consolidés de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires du Groupe DUC s'est élevé à 188.154 K€ contre 202.716 K€ pour l'exercice précédent. On peut donc constater une diminution du chiffre d'affaires consolidé de 7,19%.

Le résultat opérationnel ressort pour l'exercice à (4.817) K€ contre (6.447) K€ pour l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier net est de (881) K€, contre (1.183) K€ en 2008.

La charge d'impôt a atteint (78) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 contre 553 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net s'établit donc à (6.177) K€, dont (6.179) K€ de résultat net part du groupe, en 2009 contre (7.516) K€, dont (7.516) K€ de résultat net part du groupe, au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de base par action s'établit à (3,44) € au 31 décembre 2009 contre (4,23) € au titre de l'exercice 2008.

8.2. Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat part du Groupe déficitaire à hauteur de (6.179) K€.

9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Approbation des conventions réglementées

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre conseil d'administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Des conventions courantes significatives par leur objet ou leurs implications financières pour les parties ont été communiquées au Président du Conseil d'Administration ; la liste de ces conventions a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

10. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

10.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration (article 13 des statuts)

Les administrateurs sont nommés et révoqués dans les conditions prévues par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur décédé ou démissionnaire ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

10.2. Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est également administrateur. Par une décision du 20 novembre 2002, l'assemblée générale des actionnaires a adopté des modifications statutaires mettant les statuts en conformité avec la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques.

Ces dispositions statutaires prévoient notamment la dissociation des fonctions du Président et du Directeur Général de la société. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général qui dispose donc des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

10.3. Rémunération et avantages

Rémunération et avantages en nature des membres de organes d'Administration et de Direction

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice à chacun des mandataires sociaux de la Société ; cette information porte sur les sommes versées tant par notre société que par les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce. Monsieur François GONTIER, Président du Conseil d'Administration a perçu, au cours de l'exercice 2009, objet du présent rapport, une rémunération brute de 48.000 € et il a été versé une rémunération brute de 132.000 € à Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général de DUC.

Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

Aucune somme n'a été, dans les comptes sociaux, provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux administrateurs de la Société ou à son Directeur Général.

Il est néanmoins précisé que, par décision du 20 mai 2003, le Conseil d'Administration a approuvé le principe du versement d'une indemnité forfaitaire à Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, en cas de cessation de ses activités au sein du Groupe DUC.

Cette indemnité, d'un montant représentant les deux dernières années de rémunération du Directeur Général, serait versée en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat du Directeur Général par le Conseil d'Administration quelle qu'en soit la cause, sauf faute grave ou lourde commise par le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions. Cette indemnité serait également versée en cas d'atteinte par le Directeur Général de la limite d'âge fixée par les statuts et entraînant la fin des fonctions du Directeur Général.

Options d'achat ou de souscription, bons de souscription d'action

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bon de souscription d'actions émise par la Société ou l'une de ses filiales n'est détenu par un administrateur de la Société ou le Directeur Général de la Société.

10.4. Mandats et fonctions exercés par les administrateurs (au 31 décembre 2009)

Monsieur François GONTIER, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
Président du Conseil d'Administration de FMB AQUAPOLE (SA),

Président Directeur Général de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA) et de
SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES
PRECIEUSES,

Administrateur de DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (SA) et de SOCIETE
FRANCAISE DE CASINOS (SA),

Gérant de ROTISSERIE DUC DIJON (EURL), de COBRAL (SARL), de COBRAL LA CHEZE
(SARL), de FOCH INVESTISSEMENTS (SNC), de MATIGNON (SNC), de AMAURY (SCI), de
PAVILLON BELVEDERE (SCI), de MAILLOT ARGENTINE (SCI), de MURILLO
COURCELLES (SCI) et de PEPINIERE MB (SARL),

Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS en qualité de cogérant de VERNEUIL
ET ASSOCIES (SNC),

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, en qualité
d'administrateur de H.D.H. (SA).

Nous vous rappelons que le mandat d'Administrateur de Monsieur François GONTIER
arrivera à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons, par conséquent, de renouveler son mandat d'Administrateur pour une
durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir courant 2016
aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, Administrateur

Représentant permanent de DUC en qualité de Président de CHAROLLES ACCOUVAGE
S.A.S., DROME ACCOUVAGE S.A.S., NUTRI-BOURGOGNE S.A.S., SOVIGARD S.A.S, et en
qualité de gérant de la SCI DE VARENNES,

Gérant de la SCEA DE VARENNES, SCI DE LA TIRANDIERE ;

Administrateur de DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL.

Monsieur Guénolé ALIX, Administrateur

Membre du Conseil d'Administration de ELEVAGE DE SAINT-CHERON DES CHAMPS
(SA), MATINES (SA), OVOCIEL (SA), SOCIETE CONSERVES DU BLAISOIS (SICA sous
forme de SA), GIE INFORMATIQUE DU GROUPE CECAB,

Membre du Comité de Direction de VOLAILLES DE L'ODET (SAS), BERNARD
AGRISERVICE (SAS),

Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE DU FOREST (SA).

Monsieur Pascal BRETON, Administrateur

Président du Conseil d'Administration de COMPAGNIE LAITIERE EUROPEENNE (SA),
COMPAGNIE GENERALE LAITIERE (SA),

Directeur Général de ALLIANCE LAITIERE EUROPEENNE (SAS),

Président du Directoire de BONGRAIN INTERNATIONAL (SAS),

Président du Conseil de Surveillance de COMPAGNIE DES FROMAGES & RICHESMONTS
(SCA),

Président de LA COMPAGNIE DES MAITRES FROMAGERS (Association),

Représentant permanent de COMPAGNIE LAITIERE EUROPEENNE en qualité
d'administrateur de CENTRE BRETAGNE LAIT (SA),

Monsieur Jean- Pierre CHAREYRON, Administrateur

Monsieur Frédéric DOULCET, Administrateur

Président Directeur Général de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA),
Directeur Général Délégué de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA),
Directeur Général de FMB-AQUAPOLE (SA),
Administrateur de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA), H.D.H. (SA), C.T.A.
HOLDING (SA) et de GROUPE GASCOGNE (SA),
Gérant de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL), et de BOBRIS (SCI),
Représentant permanent de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, en qualité de co-gérant de
VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),
Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, en qualité
d'administrateur de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET
DES PIERRES PRECIEUSES et de FMB-AQUAPOLE (SA).

Monsieur Jean-Michel JANNEZ, Administrateur

Président Directeur Général de la COMPAGNIE GENERALE DE CONSERVE - CGC (SICA
sous forme de SCA),
Président et membre du Comité de Direction de JAP (SAS), COMPAGNIE GENERALE DE
PRODUITS ALIMENTAIRES PENY - CGPA PENY (SAS),
Président du Conseil d'Administration du GIE INFORMATIQUE DU GROUPE CECAB,
Directeur Général de CENTRALE COOPERATIVE AGRICOLE BRETONNE -CECAB (SCA),
UNION COOPERATIVE AGRICOLE CECALIMENT (SCA), GROUPE CECAB (GIE),
UNION FERMIERE MORBIHANNAISE - UFM (SCA), HOFICE (SAS), COOPERATIVE
AGRICOLE DE BROONS (SCA) et de GROUPE COOPERATIVE DE BROONS,
Directeur Général et membre du Comité de Direction de VOLAILLES DE L'ODET (SAS), de
AVICOLE BRETONNE CECAB DISTRIBUTION - ABCD (SAS) et de PEP (SAS),
Membre du Comité de Direction de TETRASEM (SAS),
Gérant de C.G.B. (SARL), C.G.P.E. (SARL), LES FILS DE ARMAND DEPENNE (SARL),
SOGECO (SARL),
Directeur Général délégué de BOUTET NICOLAS (SICA sous forme de SA), COMPAGNIE
GENERALE DE SURGELATION -C.G.S. (SICA sous forme de SA), SOCIETE DE
CONSERVES DU BLAISOIS (SICA sous forme de SA), CONSERVERIE MORBIHANNAISE
- DUMENIL ET CIE (SICA sous forme de SA), ELEVAGE DE ST CHERON DES CHAMPS
(SA), ETABLISSEMENTS RENE MAINGOURD (SICA sous forme de SA), OVOCIEL (SA),
PEP (SA), VAL D'AUCY (SA), SICA DE LA VALLEE DE LA LYS.
Représentant permanent de l'UNION FERMIERE MORBIHANNAISE en qualité
d'Administrateur de BOUTET NICOLAS (SICA),
Représentant permanent de AVICOLE BRETONNE CECAB DISTRIBUTION - ABCD (SAS)
en qualité d'Administrateur de MATINES (SA),
Représentant permanent de BOUTET NICOLAS en qualité d'Administrateur de RAVALEC
(SA),
Membre du Directoire de FINANCIERE DU FOREST (SA).

Monsieur André MSIKA, Administrateur

Gérant de PATRIMOINE ET FORETS DE France (SARL), AAM CONSEILS ET
PARTICIPATIONS (SARL),
Administrateur de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA), de SOCIETE ANONYME
IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES et de la CAISSE
LOCALE D'EPARGNE VALENCE PLAINE.

10.5. Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2008 a décidé, à l'unanimité, de mettre en place un Comité d'Audit.

Les missions de ce Comité sont les suivantes :

- examen des comptes soumis au Conseil d'Administration,
- assurance que les engagements hors bilan sont actés,
- vérification de la situation de la trésorerie de la société et de ses filiales,
- vérification des procédures de contrôle de gestion interne.

Le Comité est, en principe, composé d'administrateurs indépendants, et que les Commissaires aux Comptes, les experts comptables de la Société et les membres du service comptable y participent.

Monsieur André MSIKA a été désigné en qualité de membre et de Président de ce Comité, pour une durée indéterminée.

11. INFORMATIONS SOCIALES ET RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

11.1. Informations sociales

Nous vous précisons tout d'abord que les informations présentées ci-après sont relatives à la Société DUC.

Effectifs, embauches, recours au travail temporaire, licenciements

<i>Effectif inscrit</i>	contrats à durée indéterminée	contrats à durée déterminée	total
31/12/2009	888	15	903
31/12/2008	930	19	949
31/12/2007	792	27	815
<i>Embauches réalisées en 2009 et présents au 31/12</i>			
contrats à durée indéterminée	contrats à durée déterminée	total	
10	18	28	

<i>Heures travaillées par la main d'œuvre extérieure à la Société recours au travail temporaire</i>		
2009	2008	2007
297.632	411.782	378.839

<i>Licenciements réalisés et motifs</i>			
	2009	2008	2007
Inaptitude physique	11	14	17
Economique	0	0	22
Autres	5	6	9
Total	16	20	48

Organisation du temps de travail

On distingue deux grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les ouvriers et employés, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 1998. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures modulables de 28 à 44 heures en fonction de l'activité. Le site de Plumelin par le biais d'un accord de substitution signé le 13 janvier 2009 a rejoint ce modèle d'organisation ;
- Les agents de maîtrise et les cadres, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 2001 modifié par un accord signé le 21 janvier 2008.

Evolution des rémunérations

Rémunérations mensuelles moyennes par catégories (en €)	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Ouvriers	1 394	1 379	1 330
Employés	1 683	1 673	1 624
Agents de Maîtrise	2 284	2 279	2 197
Cadres	4 348	4 220	3 922

Compte tenu du faible niveau d'inflation, les salaires bruts ont évolué de 0,8% en augmentation générale pour les ouvriers/employés. Les cadres ont bénéficié d'une augmentation générale de 1,65 % au 1^{er} juillet 2009, afin de compenser le gel des salaires de cette catégorie début 2009. Ces augmentations ont été réparties de la façon suivante :

	01/07/09	01/01/10
Ouvriers/Employés	0,8%	0
Techniciens/ Agents de Maîtrise	0	0 (Augmentation Générale) 0,8 % (Augmentation Individuelle)
Cadres	1,65 %	0 (Augmentation Générale) 0,8 % (Augmentation Individuelle)

Répartition des postes et comparaison des rémunérations entre les femmes et les hommes

Répartition des postes	31/12/09		31/12/08		31/12/07	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
ouvriers	413	265	412	269	379	233
employés	49	56	57	73	45	63
agents de maîtrise	35	49	40	53	30	38
cadres	12	23	12	24	11	20

salaires moyen (en €)	femmes	hommes	Ecart
31/12/2009	1 527	1 797	17,7%
31/12/2008	1 504	1 727	14,7%
31/12/2007	1 447	1 656	14,4%

Relations professionnelles et accords collectifs

Les relations sociales en 2009 ont été marquées par :

- La signature de l'accord de substitution de Plumelin,
- La signature d'un accord sur l'emploi des seniors.

Le climat social s'est bien maintenu au cours de l'exercice.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Accidents du travail avec arrêt		
2009	2008	2007
83	50	60

Les accidents du travail sont en très forte augmentation sur le Groupe, notamment sur le site de Riec Sur Belon, site pour lequel un groupe de travail est en cours de constitution pour travailler sur la prévention des risques, en parallèle du document unique qui a été finalisé en cours d'année 2009.

Formation

Comme tous les ans, la Société aura engagé au titre de la formation professionnelle continue un peu plus de 0,9 % de sa masse salariale.

Le budget formation pour 2009 a été essentiellement consacré aux formations suivantes :
Management, métiers et sécurité.

Plusieurs périodes de professionnalisation ont été menées afin d'accompagner des salariés dans leur évolution professionnelle.

11.2. Informations relatives à l'environnement

Stations d'épuration

Nous continuons à travailler, sur l'ensemble du Groupe, à la réduction à la source de la pollution afin de faciliter l'exploitation de nos installations d'épuration.

En 2009 nous avons renouvelé les bennes de transport de boues de la station d'épuration de Chailley. Ces bennes hermétiques permettent un transport propre et sans odeur.

Eau

L'eau est une ressource capitale dans notre activité et nous continuons à travailler sur des axes d'économie.

En 2009, grâce à ses efforts, le site de Riec sur Belon est parvenu à réduire de près de 10% sa consommation d'eau.

Déchets

Nous continuons de progresser dans le recyclage et la valorisation de nos déchets.

En 2009, le site de Saint Bauzély continue d'améliorer le tri en ajoutant des réceptacles de récupération du plastique dans plusieurs de ses ateliers de production.

Energie

La maîtrise de nos consommations d'énergie se confirme comme un enjeu de premier ordre.

En 2009 un cabinet conseil spécialisé dans la maîtrise de l'énergie est intervenu sur le site de Chailley.

Sur l'ensemble des sites, des projets se développent afin d'anticiper une future augmentation du coût des énergies fossiles. (Mise en place de panneaux solaires, méthanisation des déchets avec cogénération électricité/eau chaude...).

Bilan carbone

Attentif au problème de l'évolution du réchauffement climatique, le groupe DUC a choisi de faire un bilan carbone complet sur le site pilote de Chailley. Cet audit de notre activité sur l'année 2008 s'est terminé en juillet 2009 et nous a permis de comprendre quelles sont nos principales sources de génération de gaz à effet de serre. Ces informations nous permettent de participer activement aux différents groupes de travail régionaux qui développent les projets dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

La démarche ISO 14001

Un audit de renouvellement de la certification ISO 14001 du site de Chailley s'est déroulé avec succès en septembre 2009. Notre système de management de l'environnement continue à faire ses preuves et à s'améliorer.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration